

Rapport sur la visite en Bosnie-Herzégovine

du 12 au 16 juin 2017

Principaux enjeux liés à la justice transitionnelle et à la réconciliation



- » Les progrès réalisés dans le traitement des crimes de violences sexuelles commis dans le cadre de la guerre
- » La ratification en 2016 d'un protocole de coopération sur la recherche des personnes disparues qui avait été signé en 2015 par la Bosnie-Herzégovine et la Serbie
- » La poursuite des efforts destinés à faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues
- » Les avancées dans l'éradication de l'apatridie



- » La Bosnie-Herzégovine, la Serbie et la Croatie continuent de faire obstacle à l'extradition de leurs ressortissants inculpés de crimes de guerre
- » 1 200 affaires de crimes de guerre, impliquant 5 000 suspects, doivent encore être traitées
- » Le manque d'expertise des procureurs chargés des crimes de guerre et une gestion inadaptée de ce type d'affaires
- » L'absence de protection systématique des témoins dans le cadre des poursuites pénales liées à la guerre
- » L'absence de mécanisme efficace garantissant l'indemnisation de toutes les victimes de crimes commis pendant la guerre
- » La stigmatisation et la marginalisation économique des victimes de crimes de violences sexuelles commis dans le cadre de la guerre
- » Les plus de 6 800 personnes toujours portées disparues à la suite de la guerre
- » La persistance de la ségrégation dans l'éducation selon des clivages ethniques
- » L'absence de solution durable pour encore plus de 7 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays vivant dans 156 centres collectifs

Recommandations

- » Poursuivre et sanctionner de manière effective tous les auteurs de crimes de guerre
- » Améliorer la protection des témoins et le soutien qui leur est apporté
- » Accorder aux victimes civiles de la guerre une réparation adéquate et effective
- » Adopter et mettre en œuvre le projet de loi sur les droits des victimes de torture et le programme visant à améliorer le statut des survivants

- de violences sexuelles subies en période de conflit
- » Mettre en application la loi de 2004 relative aux personnes portées disparues en créant le fonds destiné à leurs familles
- » Mettre fin à la ségrégation ethnique dans l'éducation
- » Condamner fermement et sans équivoque tous les cas de discours de haine et autres formes d'intolérance ethnique

Liberté des médias



- » Le cadre juridique adéquat régissant le domaine des médias
- » La Bosnie-Herzégovine participe au projet du Conseil de l'Europe lié à la liberté d'expression et des médias (JUFREX)
- » La Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a développé un vaste corpus de jurisprudence relative à la diffamation



- » L'absence d'une réelle mise en œuvre de la législation sur les médias
- » La multiplication des actions en diffamation qui a un effet dissuasif sur les professionnels des médias
- » L'absence de statistiques officielles globales sur le nombre d'infractions pénales commises à l'encontre de journalistes
- » Le manque de sensibilisation des responsables politiques quant à l'impact négatif des crimes commis contre des journalistes et de l'impunité à l'égard de leurs auteurs sur la liberté des médias et la démocratie
- » Les discours incendiaires de responsables politiques à l'égard des journalistes
- » La détérioration inquiétante des conditions de travail des journalistes
- » La forte influence exercée par les principaux partis politiques sur les lignes éditoriales des médias de service public
- » La situation financière extrêmement difficile des médias de service public
- » La tendance à organiser les médias de service public selon des clivages ethniques

Recommandations

- » Veiller à ce que les juridictions internes appliquent la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans les affaires de diffamation
- » Assurer la sécurité des professionnels des médias et éradiquer l'impunité des auteurs de crimes commis à leur encontre
- » Condamner de manière non équivoque la violence à l'égard des journalistes et s'abstenir de tout discours préjudiciable à la liberté des médias

- » Renforcer la neutralité et l'indépendance politique de l'Agence de régulation des communications
- » Trouver un modèle de financement pérenne pour les médias de service public de façon à préserver leur indépendance
- » S'abstenir de toute action susceptible de conduire à la censure ou autocensure des professionnels des médias et de menacer l'indépendance éditoriale des médias de service public